

DÉPARTEMENT : ¹

ESSONNE

Élection au scrutin
proportionnel

bureau du collège
électoral

ÉLECTION DES SÉNATEURS

PROCÈS-VERBAL

des opérations du collège électoral

Le dimanche vingt-quatre septembre deux mille dix sept, à heures
dans la salle de

En exécution du décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, s'est
réuni le bureau collège électoral d.....

¹

composé de ² : Madame Nicole SARNO....., président,
Madame Sandra ORUS....., juge au tribunal de grande instance,
Monsieur Henry DAREL....., juge au tribunal de grande instance,
Monsieur Dominique ECHAROUX....., conseiller départemental,
Madame Nathalie SUKÉAU....., conseiller départemental
et Monsieur Farid ANRANE....., électeur, en qualité de secrétaire.

Les pièces suivantes ont été déposées sur la table de vote :

- 1° Le procès-verbal des opérations électorales en double exemplaire du modèle fourni par le représentant de l'État ;
- 2° Le code électoral ;
- 3° Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- 4° La liste des candidats arrêtée par le représentant de l'État en application de l'article R. 152 du code électoral ;
- 5° La circulaire ministérielle relative à l'organisation du scrutin de ce jour ;
- 6° La liste des représentants titulaires et suppléants désignés par les listes de candidats pour contrôler les opérations de vote.

¹ Indiquer le nom du département.

² Mentionner les nom et prénom des membres.

MM
 M. KAVENANT, OLIVIER, YACUTEL, HARRAUCHI, AMIRI
 M. LAURES, SAN, BEVASSE

représentants des listes de candidats étaient présents.

Le bureau du collège a désigné comme présidents, assesseurs et secrétaires des sections de vote, constituées par ordre alphabétique par le représentant de l'État, les électeurs dont les noms suivent :

1 ^{ère} section Assesseurs Secrétaire :	Mme. Nicole JARNO Mme. Sandia ORUS Mme. Françoise SUREAU M. Dominique CHARRON M. Henry MAREL M. Gaud. ARVANE	7 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. M. M. M. M. M.
2 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. René COSTI Mme. Michèle BOUCHON M. Jérôme DESNÈVE M. Isidore DURAS M. Mme. Jacqueline DIARDO	8 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. M. M. M. M. M.
3 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. Christophe JOSEPH M. Didier JAVIN Mme. Natchira LALANNE Mme. Paule FONTANIEL Mme. Isabelle HUON M. François FRONTERA	9 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. M. M. M. M. M.
4 ^e section Assesseurs Secrétaire :	Mme. Nadine OLSEN M. Christophe NICOLAU Mme. Catherine PALAZO M. Henri RERARD M. Olivier RERARD Mme. Annec. LE PAUL	10 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. M. M. M. M. M.
5 ^e section Assesseurs Secrétaire :	Mme. France WINGHARDT M. Jo. Nicole VENE ROZY Mme. Thadéenne VILLARD Mme. Bendyohi VASSILIAN M. Mme. Elodie SOL	11 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. M. M. M. M. M.
6 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. M. M. M. M. M.	12 ^e section Assesseurs Secrétaire :	M. M. M. M. M. M.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées. La première section de vote, dont le bureau est celui du collège électoral composé comme il est dit ci-dessus, a recueilli les votes émis dans cette section.

**RECENSEMENT GÉNÉRAL DES SUFFRAGES OBTENUS DANS LE COLLÈGE ÉLECTORAL
EFFECTUÉ PAR LE BUREAU DU COLLÈGE ÉLECTORAL**

Totalisation des résultats obtenus dans le collège électoral

Les présidents des bureaux de section ont remis au président du collège électoral le procès-verbal et les pièces annexées des opérations électorales de leur section.

Le bureau du collège électoral a ensuite examiné les bulletins et enveloppes annexés aux procès-verbaux et a émis sur ces bulletins et enveloppes l'avis suivant ¹ :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les résultats du recensement opéré par le bureau pour l'ensemble du collège électoral ont été établis comme suit :

- a. Nombre d'électeurs inscrits 2540
- b. Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne) 2437
- c. Nombre de votes blancs ² 35
- d. Nombre d'enveloppes ou bulletins annulés ³ 16
- e. Nombre de suffrages exprimés [= b - c - d] 2386

¹ Si cet avis est trop long pour être consignées dans cet espace, il est rédigé sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Il est fait mention de cette annexion.

² Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (les bulletins sans mention de couleur blanche et les enveloppes vides sans bulletins) sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont à présent décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte dans la détermination des suffrages exprimés. Ils ne doivent donc ni être pris en compte pour déterminer le total de bulletins et enveloppes annulés ni dans la rubrique « Nombre de suffrages exprimés ».

³ Tous ces bulletins et enveloppes, sans exception, doivent être signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite doivent être annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins. Le tout doit être placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal

- M présenté par la liste
- M présenté par la liste
- M présenté par la liste
- M présenté par la liste

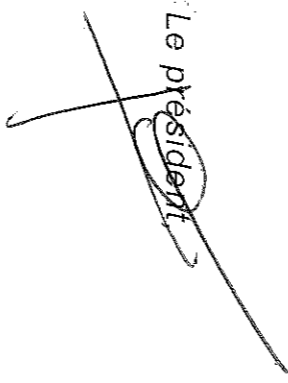
Observations et réclamations ¹


Il n'y a pas eu de bureau à 2 a inscrite 3 votes de dernière minutes de septième

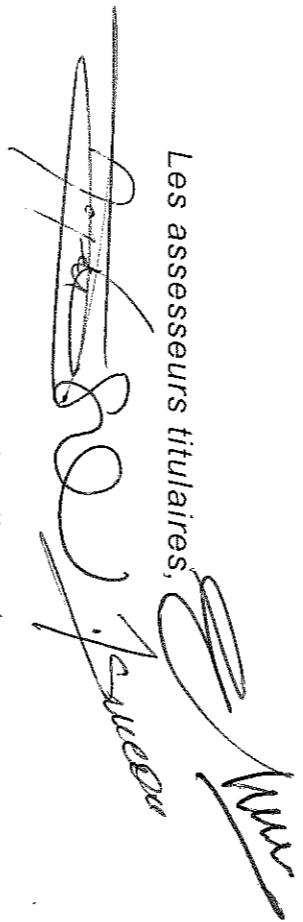
.....
.....
.....
.....

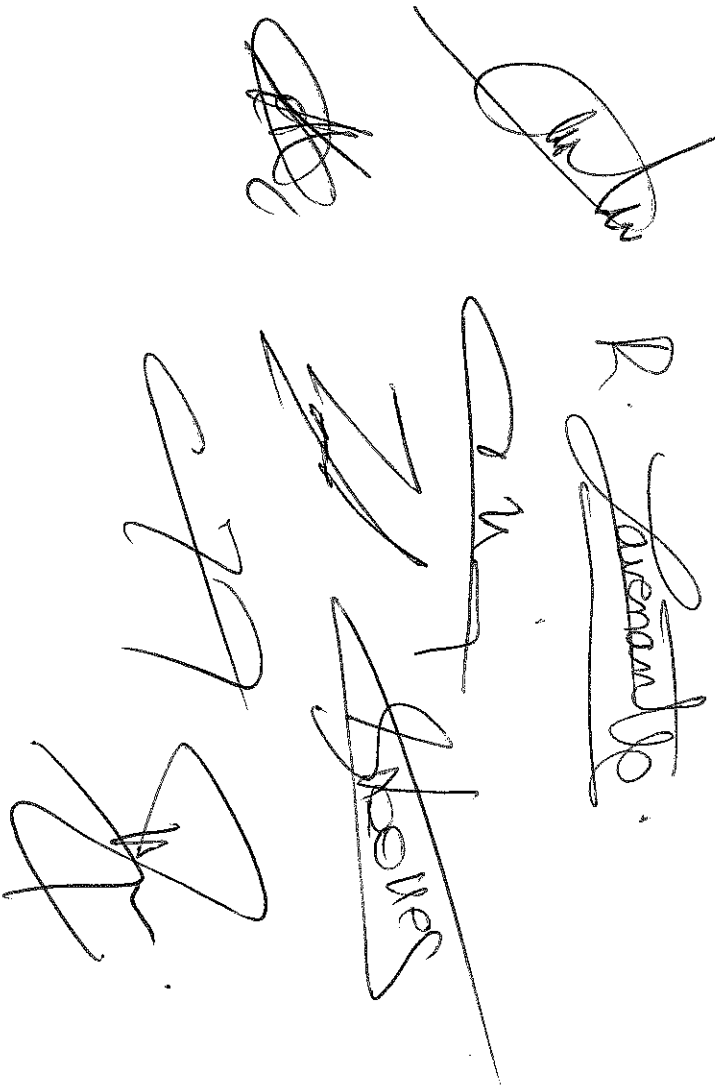
Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 24 septembre 2017, à ..17..... heures ..25..... minutes en double exemplaire² a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs titulaires, le secrétaire et les délégués des listes de candidats³.

Le président 

Le secrétaire, 

Les assesseurs titulaires, 

Les représentants des listes ⁴ 

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

² Le procès-verbal, auquel sont jointes les réclamations, ainsi que les pièces annexes, doit être remis au président du bureau du collège électoral.

³ Les résultats sont annoncés au public, immédiatement après l'établissement du procès-verbal, par le président et affichés par ses soins dans la salle.

⁴ Dans le cas où un délégué de liste refuse de contresigner le procès-verbal, mention en est faite par le président.

DÉPARTEMENT : 1

Élection au scrutin
proportionnel

ESSONNE

SÉNATEURS

ÉLUS LE 24 SEPTEMBRE 2017

Nombre d'électeurs composant le collège électoral : 2 510

Nombre de votants : 2437

Nombre de suffrages exprimés : 2386

CANDIDATS PROCLAMÉ ÉLUS

M. DELAHAYE *Vivant* présenté par la liste *Sibres et indépendants pour l'Essonne*

Mme GUIDÉZ *Joselyne* présenté par la liste *Sibres et indépendants pour l'Essonne*

M. HUGONÉ *Jean-Raymond* présenté par la liste *Engagés pour l'Essonne*

Mme DARCOS *domine* présenté par la liste *Engagés pour l'Essonne*

M. LEONHARDT *Olivier* présenté par la liste *l'Essonne qui se bat*

M..... présenté par la liste.....

M..... présenté par la liste.....

M..... présenté par la liste.....

M..... présenté par la liste.....

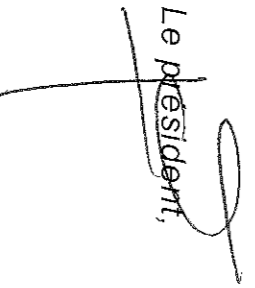
M..... présenté par la liste.....

M..... présenté par la liste.....

M..... présenté par la liste.....

M..... présenté par la liste.....

Le président,



Les assesseurs titulaires,



¹ Indiquer le nom du département